



Fédération Française
de **Pétanque** et de **Jeu Provençal**

COMITE

DIRECTEUR

Réunion du 29 novembre 2024

Cette réunion s'est tenue en VISIO le vendredi 29 novembre 2024.

Etaient présents : Mmes BAJOLLET, CARLIER, NOEL, VEROLA et VIGUIE
MM. BOURLET, CANTARELLI, CHAUVIN, DORIZON, GONY, GRIGNON,
IANNARELLI, LE BOT, MARAUX, POGGI, ROBERT, SCHMITT, STEPHANT,
THEARD et VAISSIERE

Y participaient : M. Xavier GRANDE, Directeur administratif et financier
M. Patrice RODRIGUEZ, Directeur Technique National

I. ALLOCATION D'OUVERTURE (Michel LE BOT)

Bonjour à toutes et tous, merci de vous être dégagées de vos diverses activités pour cet avant-dernier CODIR de la mandature. Je voudrais vous dire tout le plaisir que j'ai eu à travailler avec vous élus et salariés, chacune et chacun vous avez rempli votre mission avec tout le sérieux que l'on peut attendre d'un élu fédéral et de salariés investis. Certes rien ne nous a été épargné, tout d'abord le COVID et ses soubresauts en 2021 impactant nos championnats, puis l'affaire Duvarry sans laquelle nous aurions pu investir notre argent sur des projets et non dans un tonneau des danaïdes qui n'en finit pas de nous plomber. Malgré cela, nous avons travaillé, tracé notre chemin et engagé des réformes, non sans mal à certain moment. Nous avons choisi la voie de la cohérence, sans concession, même si parfois nous avons fait quelques compromis mais sans compromission. Je vous remercie pour votre soutien et le travail fourni.

Nous avons mis la barre relativement haut, en montrant une autre façon d'être et de se comporter. Evidemment tenir ce type de stratégie n'est jamais simple, montrer l'exemple ce n'est jamais aisé et demain si, les élections nous sont favorables, il faudra continuer sur cette voie car elle permet aux autres de s'identifier à nos valeurs et il faudra être encore plus attentifs pour faire en sorte que nos comportements, nos actes, notre langage ne soient pas des obstacles sur le chemin qui mène à la transformation, à la crédibilité, à la légitimité.

Face au populisme, nous nous devons d'être nous-mêmes avec nos convictions, nos valeurs et je sais pouvoir compter sur vous car vous avez une vraie ambition pour nos disciplines et notre fédération la servir et la faire grandir.

Retour sur la réunion à la Direction des Sports

Comme l'a souligné la commission d'enquête, puis confirmé Mme Bourdais au cours de son audition par la rapporteuse, certaines fédérations sportives n'ont toujours pas demandé à leurs clubs de procéder au contrôle de l'honorabilité. Cette situation, plus de deux ans après le déploiement du système automatisé, est inacceptable. La directrice des sports a confié à la rapporteuse que ses services n'excluaient pas de ne pas renouveler l'agrément des fédérations sportives réfractaires. En effet, depuis la publication de la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République les fédérations ne sont plus agréées « ad vitam aeternam » mais pour une durée de huit ans renouvelables. Au 31 décembre 2024, l'agrément des fédérations « tombera » et toutes devront le solliciter à nouveau.

À cette occasion, il incombera au ministère des sports de vérifier que les fédérations respectent bien l'ensemble de leurs obligations législatives et réglementaires, dont le contrôle de l'honorabilité. La rapporteuse espère que les fédérations qui demeurent en retard dans la mise en œuvre de ce dispositif régulariseront au plus vite leur situation ; dans le cas contraire, elle soutiendra fermement le retrait de leur agrément.

II. APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DES 20 et 21 septembre 2024 à MARSEILLE

Le compte-rendu du comité directeur en date des 20 et 21 septembre 2024 à Marseille est adopté à la majorité.

III. SITUATION FINANCIERE (Jean-Marie MARAUX – Corine VEROLA)

Présentation du Bilan / Compte de Résultat 2024 :

Le trésorier a présenté, pour chaque rubrique des recettes et dépenses, les explications du point de sortie et les principales variations constatées.

Le résultat avant réaffectation à la SAOS (voir chapitre suivant) était de 144 705.13 €, après revue des postes de dépenses et de recettes.

Affectation du résultat / FFPJP – SAOS PROMO PETANQUE :

Pour rappel, à la clôture 30 novembre 2022, la décision de gestion était d'affecter l'ensemble des charges exceptionnelles liées à l'affaire « DUVARRY ». L'année dernière, nous avons réaffecté 200 000 € à la SAOS.

Le Président rappelle que cette situation est une conséquence des décisions de gestion datant de 2011/2013 et que les conséquences sont connues et payées depuis 2022.

Si nous souhaitons rendre saine la situation à la SAOS, il aurait été nécessaire de combler le déficit à hauteur de 544 349 € .

La commission des finances propose au comité directeur de ne pas « réinjecter » la totalité de la somme, car nous avons jusqu'au 31 décembre 2025 pour réaliser cette réaffectation.

Détail de la proposition d'affectation des résultats 2024 :

- Affectation de la quasi-totalité du résultat au 30/11/2024, soit 140 000 € sur les 144 705.13 € au profit de la SAOS Promo Pétanque ;
- Utilisation du fonds dédié « plan de relance » d'un montant de 317 150 €, étant donné le cap des 300 000 licences dépassé, cette provision n'est plus d'actualité et peut être affectée au déficit de la SAOS Promo Pétanque.

Soit un total de 457 150 € qui sera affecté à la SAOS PROMO PETANQUE afin de combler une grande partie de leur déficit cumulé au 30 novembre 2024.

Il restera, en fonction des résultats 2025 de chaque structure, à combler au minimum la somme de 87 199 € pour l'exercice 2025.

En tenant compte de l'affectation 2024 en faveur de la SAOS, le résultat de l'exercice de la FFPJP au 30/11/2024 est de 4 705.13 €

Sur proposition de la Commission des finances, le comité directeur valide l'affectation des résultats 2024 à hauteur de 4 705.13 €.

Pour l'exercice 2025, il faudra donc compter sur l'effort de tous pour optimiser les dépenses et maximiser les recettes des deux structures, afin de financer le solde à verser à la SAOS PROMO PETANQUE en fonction des résultats financiers 2025. Le nouveau comité directeur devra s'engager à lancer une expertise financière afin de trouver une solution pérenne pour les exercices comptables

suivants car les 2 structures doivent pouvoir se gérer de façon autonome et ne pas dépendre de l'autre structure sauf cas exceptionnel.

Présentation et validation du Budget 2025 :

En introduction, la Présidente de la commission finances, Corine VEROLA, rappelle qu'il n'a pas été simple de réaliser le budget en prenant en compte l'ensemble des demandes, il a été nécessaire de procéder à des arbitrages pour certains postes :

Voici les variations principales par rapport au budget 2024.

- Le budget 2025 s'élève à un total de 7 986 000 €, avec une base de licences à 302 000 pour 2025 :
 - o L'augmentation du budget de 2 043 000 € s'explique par l'intégration des Championnats du Monde à Dijon (décembre 2024) et à Douai en 2025 pour un montant de 1 687 000 €.
 - o Augmentation de l'utilisation du fond dédié Centre national : + 120 000 €.
 - o Augmentation de la professionnalisation : + 52 000 € ;

Le plan de professionnalisation permettra de couvrir jusqu'en 2026 inclus les différents postes affectés, il faudra toutefois réfléchir à un mode de financement à partir de 2027.

- o Augmentation des produits financiers : + 50 000 €.

Sur la proposition de la commission finances, Le Comité directeur valide la proposition du budget 2025 dans son ensemble à hauteur de 7 986 000 €.

IV. Rapports des commissions

1. Commission des Nationaux (Laurent VAISSIERE)

Pour la 3ème année consécutive, la procédure d'inscription pour le calendrier 2025 s'est faite via un formulaire en remplissant en ligne entre le 15 septembre et le 15 octobre. 2 demandes tardives ou non conformes n'ont pas été traitées. Attention encore trop de retard concernant le paiement de l'inscription, pour les derniers retardataires leur compétition sera inscrite au calendrier sous réserve de régularisation.

Le nombre de manifestations reste globalement identique à l'an passé, la région AURA restant largement en tête. Au total en 2025, il est recensé 86 Nationaux Open, 50 Féminin, 18 mixte, 15 vétérans et 13 au Jeu Provençal.

Pour les Nationaux jeunes, dans l'attente des dernières confirmations, le nombre reste également aux alentours de 30 comme l'an passé.

Les organisateurs ont bien assimilé la réforme mise en place et les retours sont satisfaisants. Après étude des évaluations différents courriers ont été transmis :

- 2 de félicitations ;
- 2 pour un nombre insuffisant d'équipes ;
- 2 pour des recommandations ;
- 4 pour avoir des garanties.

Il reste cependant quelques situations à régler notamment concernant des dates à attribuer.

Pour une meilleure lisibilité il a été décidé que sur les affiches un bandeau serait obligatoire comportant les logos de la FFPJP, de la région, du CD et le niveau du National TOP....

Une banque de données en cours d'élaboration sera transmise aux organisateurs.

Autre évolution réglementaire, à partir de 2025 le bas de la tenue sera obligatoirement sportif.

A partir de l'an prochain la mise en place de formation de délégué permettra la mise en place de personnes expérimentées garantes du respect du règlement et du bon déroulement de la compétition.

2. C.N.C. (Laurent VAISSIERE)

Le CNC 2024 s'est déroulé dans de bonnes conditions, conclu avec les finales jouées à Sainte-Livrade (47) et de magnifiques clubs champions de France.

A noter 1 forfait général en CNC-F 2 et 2 forfaits partiel en CNC 3 et CNC-F 1.

Pour les autres finales de l'année, CNC JP, CNC vétérans et CNC Jeunes, un grand remerciement au club de Saint Martin de Crau et au CD 76 pour leur parfaite organisation et dévouement.

Plus globalement le passage pour les féminines de 4 à 6 joueuses s'est déroulé dans de très bonnes conditions, même si on note une baisse en nombre d'équipes, au total ce sont 5 000 féminines en plus qui ont participé à un championnat des clubs en 2024.

Sur le plan réglementaire, en 2025, en CNC et CRC le jury sera présidé par le délégué, l'arbitre et l'organisateur. En CDC le principe du jury avec les capitaines est maintenu.

Par suite des différentes questions :

- le règlement existant concernant la mort subite est maintenu.
- Pour les CD n'ayant pas encore de CDC Jeu Provençal, le comité directeur est défavorable à des ententes.

3. Commission arbitrage C.N.A. (Patrick GRIGNON)

Validation de :

- Éric CLEMENT au groupe du P.N.A. avec une période probatoire d'une année ;
- Lydie MALLET au groupe du P.N.A. avec une période probatoire d'une année ;
- Cynthia CANTIGET au grade d'arbitre National avec une période probatoire d'une année.

Concernant les arbitres du séminaire qui vont officier lors du tir de précision pour le championnat du monde de Dijon, le jeudi 05 décembre 2024, les repas du jeudi soir seront pris en charge par la F.F.P.J.P.

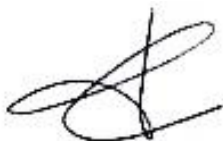
4. Commission discipline (Michel POGGI)

Demande de remise de peine de M. SAISSI Youssef : refusée (CD84)

Absence aux championnats de France : suppression de la sanction contre M. BESONHEZ (CD08)

Fin de la réunion : vendredi 30 novembre à 17h.

Le Secrétaire Général de la F.F.P.J.P.
Laurent BOURLET



Le Président de la F.F.P.J.P.
Michel LE BOT

